



# *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin*



## *Document de communication Choix de la stratégie*

---



Février 2013



## SOMMAIRE

### 1) Présentation de la démarche "SAGE"

### 2) Elaboration de la stratégie

### 3) Déclinaison de la stratégie

- ✓ Quelles sont les priorités dans le domaine de l'eau sur le territoire des Deux Morin ?
- ✓ Quelles sont les actions programmées?

## 1) PRESENTATION DE LA DEMARCHE "SAGE"

### QU'EST CE QU'UN SAGE ?

La loi sur l'eau de 1992 établit que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres, sont d'intérêt général.

Cette même loi a institué les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), établis à l'échelle des grands bassins, ici le bassin Seine-Normandie. Le SDAGE donne les orientations fondamentales à suivre pour une gestion intégrée et équilibrée de l'eau entre les usages et la protection de l'environnement. Le SDAGE est par ailleurs le plan de gestion

permettant de répondre aux objectifs que fixe la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

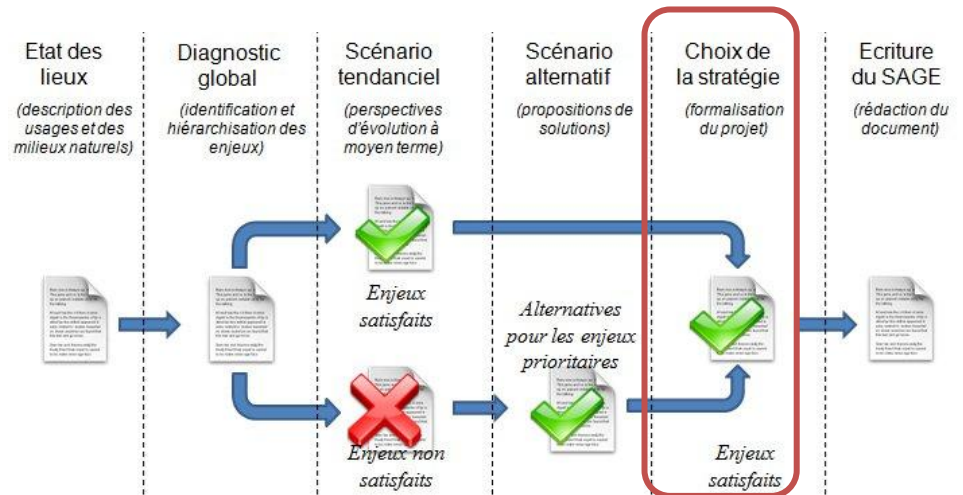
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin. Il est la déclinaison locale du SDAGE et dans certains domaines, peut permettre de viser des objectifs plus ambitieux.

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

En amont de la rédaction du projet SAGE, l'élaboration de plusieurs documents de travail est requise : L'état des lieux, le diagnostic, les scénarios tendanciels et alternatifs. Ces différents documents ont été validés par la CLE sur la période 2010 - 2012.

La phase stratégie capitalise sur le travail réalisé depuis l'état des lieux et doit donner une lecture et une déclinaison claires des objectifs définis lors des phases de scénarios. La phase stratégie

prépare en outre la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement qui constitue l'écriture du SAGE, dernière phase de son élaboration.



Les différentes phases d'élaboration d'un SAGE

## LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Une fois le périmètre du SAGE des Deux Morin arrêté le 14 septembre 2004, la Commission Locale de l'Eau a été constituée le 14 juin 2005, renouvelée le 15 juin 2011, afin d'élaborer le SAGE dans une démarche de concertation.

La CLE, composée de 48 membres, est réunie en 3 collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'Etat et ses établissements publics.

### **NOTE :**

Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le SAGE a une portée juridique sur l'ensemble du territoire sur lequel il a été adopté. Il est opposable à l'administration, ainsi qu'aux tiers pour le règlement.

Les décisions administratives dans le domaine de l'eau, ainsi que les documents d'urbanisme et les schémas départementaux de carrières, doivent lui être compatibles.

## 2) ELABORATION DE LA STRATEGIE

### LES ENJEUX : DES ORIENTATIONS MAJEURES

Les réunions et la concertation avec les acteurs ont abouti à la formulation de **7 grands enjeux** pour le bassin versant des Deux Morin, qui correspondent aux orientations majeures choisies par la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration du SAGE.

Ces enjeux sont articulés autour des grands thèmes généraux que sont la gestion quantitative de l'eau (préservation des ressources, risque inondation), la qualité des eaux (en fonction des paramètres polluants), la restauration des milieux aquatiques et l'organisation territoriale.

Chaque enjeu est précisé par un ou plusieurs **objectifs**.

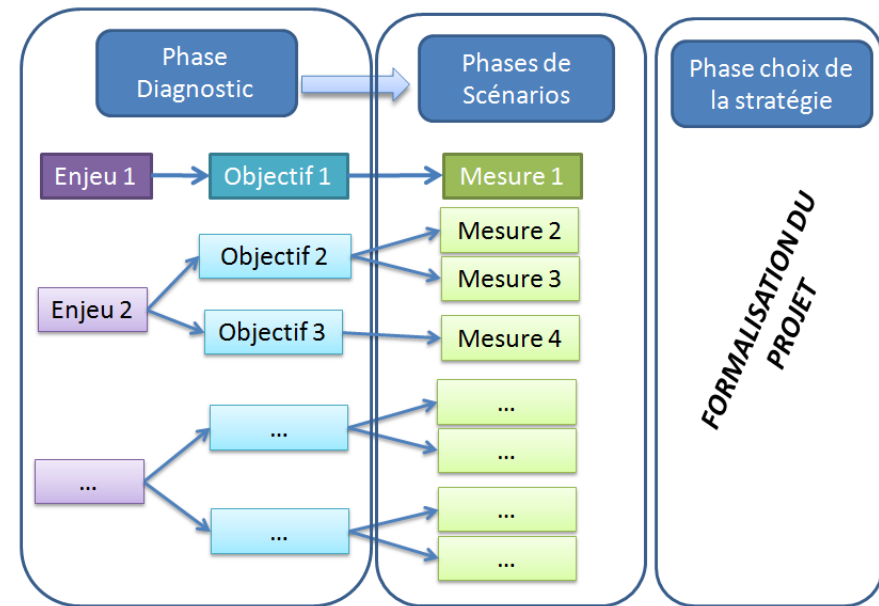
## DES OBJECTIFS AUX MESURES: DES RESULTATS A ATTEINDRE AU TRAVERS D'ACTIONS CONCRETES

Les objectifs permettent de déterminer les cibles que la Commission Locale de l'Eau souhaite atteindre dans le cadre de chaque enjeu.

Les objectifs sont donc des éléments qui doivent être mesurables pour pouvoir faire l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs.

**22 objectifs** ont été formulés, permettant notamment de préciser les problématiques communes à l'ensemble du SAGE et celles spécifiques à chaque sous-bassin.

Ces objectifs ont été ensuite déclinés en **70 mesures** lors des phases de scénarios (définition des moyens pour atteindre les objectifs, plan d'actions).



*La phase choix de la stratégie présente l'ensemble des enjeux, objectifs et mesures programmées.*

La déclinaison de la stratégie permet d'apprécier le contenu des mesures qui forment une réponse concrète aux enjeux et objectifs définis sur le territoire du SAGE des Deux Morin.

### 3) DECLINAISON DE LA STRATEGIE

Afin d'optimiser et d'augmenter la portée du SAGE, la CLE a défini des priorités pour les actions à mener sur le territoire du SAGE des Deux Morin.

La gestion des **pollutions diffuses** est une des premières préoccupations du SAGE. Cet enjeu conditionne l'atteinte du bon état des eaux et la qualité de l'eau potable. La problématique des **pollutions diffuses** en milieu agricole et non agricole sera abordée sous l'angle de la prévention afin de donner une réponse aux problèmes liés à la qualité de l'eau.

Ex. de mesure : Réaliser les études de délimitation des aires d'alimentation et les plans d'actions pour les captages prioritaires.



*Enjeux présentés sous forme simplifiée et classés par ordre de priorité d'après la stratégie du SAGE des Deux Morin. L'enjeu transversal « gouvernance » est traité indépendamment.*

Les actions sur les **zones humides et les cours d'eau** permettront de protéger et restaurer ces milieux. Ces actions apporteront, une amélioration de la qualité biologique de ces milieux, mais aussi un bénéfice à la gestion des inondations, à la qualité de l'eau, aux assèchements des cours d'eau en période estivale, etc.

Ex. de mesures :

- Inciter les collectivités à acquérir des zones humides pour leur protection
- Etudier la faisabilité et, si possible, réaliser des travaux pour restaurer la continuité écologique

La gestion des **inondations** concerne directement une partie de la population du SAGE des Deux Morin. La stratégie vise notamment à améliorer la gestion des crues et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens aux travers d'aménagements spécifiques, de la réalisation d'étude et d'actions de communication.

Ex. de mesure : Réduire le ruissellement en zone urbaine pour la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

L'interrogation autour de la **disponibilité quantitative** de l'eau est un sujet sur lequel la CLE à décider de se positionner. Les actions programmées devront permettre de sécuriser **l'alimentation en eau potable** et d'économiser les consommations d'eau.

Ex. de mesure : Mettre en place des plans de secours pour un approvisionnement en eau en cas de problème de qualité ou de quantité d'eau

L'impact des **pollutions d'origine domestiques et industrielles** tend à diminuer au regard des actions déjà entreprises ces dernières années. Néanmoins, il subsiste encore des améliorations à apporter, notamment pour la réhabilitation des réseaux et de l'assainissement non-collectif, ou encore pour la gestion des eaux pluviales en milieu urbain.



Ex. de mesure : Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement (fuites des canalisations, etc.)

Enfin, la bonne gestion des **activités de loisirs et la préservation des milieux naturels** nécessite de mettre en place des actions de communication et des aménagements pour une meilleure cohabitation entre les différents usagers mais aussi avec le milieu.

Ex. de mesure : Développer une signalétique touristique autour de la rivière

Le rapport de la phase choix de la stratégie est disponible sur le site internet du SAGE des Deux Morin dans la rubrique téléchargement ([www.sage2morin.com](http://www.sage2morin.com)).

Pour en savoir plus :

**SAGE des Deux Morin**  
Maison des services publics  
6 rue Ernest Delbet  
77320 LA FERTE GAUCHER

Tél : 01 64 03 06 22

Fax : 01 64 20 21 60

[sage2morin@orange.fr](mailto:sage2morin@orange.fr)

